

**De :** Duchenne Véronique

**Envoyé :** mardi 2 octobre 2018 7:09

**À :** Rabau Muriel <[Muriel.Rabau@minsoc.fed.be](mailto:Muriel.Rabau@minsoc.fed.be)>; Lommelen Joachim <[Joachim.Lommelen@minsoc.fed.be](mailto:Joachim.Lommelen@minsoc.fed.be)>

**Cc :** DAEMS Els (<[Els.DAEMS@selor.be](mailto:Els.DAEMS@selor.be)> <[Els.DAEMS@selor.be](mailto:Els.DAEMS@selor.be)>); Pottiez Florence <[Florence.Pottiez@premier.fed.be](mailto:Florence.Pottiez@premier.fed.be)>; Magritte Olivier <[Olivier.Magritte@minsoc.fed.be](mailto:Olivier.Magritte@minsoc.fed.be)>; Gisèle Marlière <[gisele.marliere@solidaris.be](mailto:gisele.marliere@solidaris.be)>; Pierre Gyselinck <[Pierre.Gyselinck@kvg.be](mailto:Pierre.Gyselinck@kvg.be)>

**Objet :** EAA - Trilogue de ce jour

**Importance :** Haute

Bonjour Madame Rabau,  
Bonjour Monsieur Lommelen ,

Je vous invite à prendre connaissance d'un message important que le Président et la Secrétaire Générale du BDF me demandent de porter à votre connaissance

Vous serez amenés aujourd'hui à participer au trilogue sur l'European Accessibility Act.

Vous savez toute l'importance que représente l'EAA pour les millions de personnes handicapées en Europe.

Ce texte est un pas nécessaire et essentiel pour une coordination des marchés nationaux en faveur d'une meilleure accessibilité des biens et des services pour les personnes handicapées. A la clé de ce texte, ce sont aussi des nouveaux marchés qui s'ouvrent aux (petites et grandes) entreprises de l'Union européenne et l'obligation pour les sociétés hors UE de se conformer à des règles minimales. Les technologies actuelles permettent aux sociétés de répondre à beaucoup de besoins humains, y compris ceux spécifiques des personnes handicapées ; saisissons cette opportunité !

Nous nous permettons aussi d'insister sur le fait que tous les Etats de l'Union et l'Europe elle-même ont ratifié [la convention relative aux droits des personnes handicapées](#) : cette Convention rappelle que les personnes handicapées sont des citoyens à part entière et que les Etats ratifiant ont l'obligation de mettre en œuvre les mesures nécessaires à assurer d'une part l'exercice de leurs droits civils, économiques, politiques, sociaux et culturels, d'autre part leur participation à tous les domaines de la vie.

Il est prouvé que ce qui est accessible pour les personnes handicapées est utilisé comme une facilité par toutes les personnes qui vivent des situations temporaires de perte de mobilité. Dans une société vieillissante et multiculturelle, c'est un facteur à prendre en considération car une accessibilité, pensée et prévue à l'origine , ne présente pas un grand surcoût, est rapidement compensée par des marchés plus larges et au final augmente l'autonomie des personnes tout en réduisant les coûts collectifs liés à l'assistance, au placement en institution, etc... Aux Etats-Unis, l'Accessibility Act n'est pas un problème et les entreprises apprécient une normalisation minimale et claire.

C'est dans ce contexte que nous vous demandons de prendre connaissance du courrier cosigné par une vingtaine d'associations européennes et que le BDF appuie pleinement.

[http://www.edf-feph.org/sites/default/files/27-11-2018open\\_letter\\_to\\_eu\\_institutions\\_-\\_european\\_accessibility\\_act\\_0.pdf](http://www.edf-feph.org/sites/default/files/27-11-2018open_letter_to_eu_institutions_-_european_accessibility_act_0.pdf)

En vous remerciant et vous souhaitant des débats engagés en faveur des droits des citoyens,

Véronique DUCHENNE  
Secrétariat BDF asbl / Secretariaat BDF vzw  
<http://bdf.belgium.be/>